

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

ÉPARGNE & BOURSE EN LIGNE

TRANSFÉREZ VOS TITRES CHEZ FORTUNEO BANK ET RECEVEZ JUSQU'À 5.000€*

Vous payez des droits de garde sur les titres que vous possédez dans votre banque actuelle ?

Pour tout nouveau client chez Fortuneo, les droits de garde sont gratuits.

- » Transférez vos titres ou votre portefeuille chez Fortuneo Bank et profitez pleinement d'une tarification avantageuse et d'une plateforme en ligne performante.
- » Dès réception de votre demande, Fortuneo Bank se chargera pour vous des démarches administratives du transfert avec votre teneur de compte actuel. De plus, à titre exceptionnel, Fortuneo vous offre jusqu'à 5.000€*
- » SICAV
nous vous remboursons sur votre compte à vue l'intégralité des frais de transfert, avec un maximum de 500€*
- » ACTIONS, ETF, TURBOS, WARRANTS, CERTIFICATS
recevez l'équivalent de vos frais de transfert en transactions gratuites, avec un maximum de 4.500€*
- » Pour effectuer un transfert de titres et bénéficier de cette offre, il vous suffit simplement de nous retourner votre demande de transfert de titres complétée et signée.

* Les détails des conditions de l'offre sont disponibles sur www.fortuneo.be

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

À COMPLÉTER EN MAJUSCULES ET À RENVOYER SIGNÉE À
FORTUNEO BELGIUM – SERVICE CLIENTS – BOULEVARD DU SOUVERAIN 100 -1170 BRUXELLES

1. CHOIX DES COMPTES

COMPTE À VUE

Un compte à vue gratuit en euro est automatiquement ouvert dès l'ouverture d'un compte d'épargne ou compte-titres.

JE SOUHAITE/NOUS SOUHAITONS ÉGALEMENT OUVRIR UN COMPTE À VUE EN DOLLAR.

ÉPARGNER : COMPTE D'ÉPARGNE⁽¹⁾ EN €€

JE SOUHAITE/NOUS SOUHAITONS OUVRIR UN COMPTE D'ÉPARGNE

- FORTUNEO PLUS: UNE FORMULE À TAUX ÉLEVÉ SI VOUS SOUHAITEZ ACCÉDER RÉGULIÈREMENT À VOTRE ÉPARGNE.
- FORTUNEO PLUS FIDELITY: UNE FORMULE À PRIME DE FIDÉLITÉ ÉLEVÉE RÉSERVÉE À L'ÉPARGNE QUE VOUS N'UTILISEREZ PAS PENDANT AU MOINS 12 MOIS.

Vous pouvez ouvrir un ou deux comptes d'épargne. L'ouverture et la clôture des comptes est gratuite. Vous ne payez en outre aucuns frais de gestion. Vous trouverez ci-joint l'ensemble de nos tarifs.

(1) Comptes d'épargne réglementés. Modalités et fiscalité selon la législation en vigueur. Taux selon conditions tarifaires Fortuneo Belgium en vigueur et susceptibles d'évolution.

INVESTIR : COMPTE-TITRES⁽²⁾

JE SOUHAITE/NOUS SOUHAITONS OUVRIR UN COMPTE-TITRES

Caractéristiques et conditions des tarifs de courtage mentionnées dans la Tarification Fortuneo Belgium en vigueur, susceptibles d'évolution ou de modification. L'ensemble de la tarification, y inclus les frais de courtage, s'applique.

(2) Toute ouverture de compte-titres dans les livres de Fortuneo Belgium est assorti(e) de l'ouverture d'un compte à vue. Dans le cadre du respect de la réglementation en vigueur, vous êtes invité(e) à compléter un questionnaire Mifid avant le premier passage d'un ordre dans un produit d'investissement financier. Ce document est disponible dans la partie sécurisée de notre site (internet banking) ou dans la rubrique "Formulaires". Sans ce document complété de manière exhaustive et dûment signé, aucune transaction ne pourra être introduite sur notre site ou transmise par téléphone.

Vos numéros de comptes et les coordonnées bancaires de Fortuneo Belgium vous seront précisés par courrier dès l'ouverture de vos comptes.

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

2. PREMIER TITULAIRE

MES DONNÉES PERSONNELLES

À compléter obligatoirement pour chaque titulaire de compte.

CIVILITÉ M. MME

NOM _____ PRÉNOM _____

DATE DE NAISSANCE ____ - ____ - ____ LIEU DE NAISSANCE _____

PAYS DE NAISSANCE _____ NATIONALITÉ _____

Si vous êtes de nationalité américaine ou résident américain ou détenteur d'une Green Card "US Person", cochez ici
Veuillez compléter et joindre le formulaire W9 disponible dans la rubrique "Formulaires" de notre site ou sur demande au 02/225.19.19

LANGUE FR NL N° DE REGISTRE NATIONAL _____

ADRESSE LÉGALE

RUE _____ N° _____ BTE _____

CODE POSTAL _____ LOCALITÉ _____

PAYS _____ RÉSIDENCE FISCALE BELGIQUE AUTRE _____

ADRESSE COURRIER (SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE LÉGALE)

Tout document relatif au compte, même pour un compte joint, sera envoyé uniquement à cette adresse.

RUE _____ N° _____ BTE _____

CODE POSTAL _____ LOCALITÉ _____

PAYS _____

PROFESSION _____ SECTEUR _____

GSM* _____ N° DE TÉL FIXE* _____

E-MAIL* _____

* L'un de ces champs doit obligatoirement être complété

ÉTAT CIVIL MARIÉ(E) COHABITANT(E) LÉGAL(E) CÉLIBATAIRE SÉPARÉ(E) VEUF(VE)

NOM DU CONJOINT _____ PRÉNOM _____

FONCTION POLITIQUE

Afin de répondre à la réglementation en vigueur, toute personne exerçant une fonction politique est invitée à compléter les champs ci-dessous.

EXERCEZ-VOUS OU AVEZ-VOUS EXERCÉ UN MANDAT POLITIQUE OU UNE FONCTION PUBLIQUE
AU PLAN RÉGIONAL, NATIONAL OU INTERNATIONAL? OUI NON

SI OUI, QUEL EST(ÉTAIT) LE TITRE DE VOTRE FONCTION ? _____

EST-CE LE CAS POUR L'UN DE VOS PARENTS, ENFANTS OU VOTRE CONJOINT ? OUI NON

SI OUI, QUEL EST(ÉTAIT) LE TITRE DE LA FONCTION ? _____

QUEL EST VOTRE LIEN AVEC CETTE PERSONNE ? _____

(1) En tant que chef d'Etat, ministre, parlementaire, président de parti politique représenté au sein d'un gouvernement, haut fonctionnaire de l'Etat (pouvoir judiciaire ou exécutif - y compris l'armée), dirigeant d'entreprise publique d'importance nationale, haut responsable politique ou haut fonctionnaire d'organisation internationale ou supranationale, telles que l'U.E., l'OTAN,...

3. DEUXIÈME TITULAIRE

MES DONNÉES PERSONNELLES

À compléter obligatoirement pour ajouter un deuxième titulaire.

CIVILITÉ M. MME

NOM _____ PRÉNOM _____

DATE DE NAISSANCE ____ - ____ - ____ LIEU DE NAISSANCE _____

PAYS DE NAISSANCE _____ NATIONALITÉ _____

Si vous êtes de nationalité américaine ou résident américain ou détenteur d'une Green Card "US Person", cochez ici
Veuillez compléter et joindre le formulaire W9 disponible dans la rubrique "Formulaires" de notre site ou sur demande au 02/225.19.19

LANGUE FR NL N° DE REGISTRE NATIONAL _____

ADRESSE LÉGALE

RUE _____ N° _____ BTE _____

CODE POSTAL _____ LOCALITÉ _____

PAYS _____ RÉSIDENCE FISCALE* BELGIQUE AUTRE _____

*Si votre statut fiscal est différent de celui du Premier titulaire, veuillez contacter notre Service Clients.

PROFESSION _____ SECTEUR _____

GSM* _____ N° DE TÉL FIXE* _____

E-MAIL* _____

* L'un de ces champs doit obligatoirement être complété

ÉTAT CIVIL MARIÉ(E) COHABITANT(E) LÉGAL(E) CÉLIBATAIRE SÉPARÉ(E) VEUF(VE)

NOM DU CONJOINT _____ PRÉNOM _____

FONCTION POLITIQUE

Afin de répondre à la réglementation en vigueur, toute personne exerçant une fonction politique est invitée à compléter les champs ci-dessous.

EXERCEZ-VOUS OU AVEZ-VOUS EXERCÉ UN MANDAT POLITIQUE OU UNE FONCTION PUBLIQUE
AU PLAN RÉGIONAL, NATIONAL OU INTERNATIONAL?(1) OUI NON

SI OUI, QUEL EST(ÉTAIT) LE TITRE DE VOTRE FONCTION ? _____

EST-CE LE CAS POUR L'UN DE VOS PARENTS, ENFANTS OU VOTRE CONJOINT ? OUI NON

SI OUI, QUEL EST(ÉTAIT) LE TITRE DE LA FONCTION ? _____

QUEL EST VOTRE LIEN AVEC CETTE PERSONNE ? _____

(1) En tant que chef d'Etat, ministre, parlementaire, président de parti politique représenté au sein d'un gouvernement, haut fonctionnaire de l'Etat (pouvoir judiciaire ou exécutif – y compris l'armée), dirigeant d'entreprise publique d'importance nationale, haut responsable politique ou haut fonctionnaire d'organisation internationale ou supranationale, telles que l'U.E., l'OTAN,...

NOUS VOUS CONSEILLONS DE CONSERVER UNE PHOTOCOPIE DE VOTRE DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

4. EXTRAITS DE COMPTES

- JE VEUX CONSULTER MES EXTRAITS DE COMPTES EN LIGNE GRATUITEMENT.
 JE VEUX RECEVOIR MES EXTRAITS DE COMPTES PAR COURRIER.

L'envoi des extraits de compte par courrier coûte 1,5€ par extrait (frais de port inclus). Ce montant sera prélevé annuellement.

5. POUR FINALISER L'OUVERTURE DE VOTRE COMPTE:

1. ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE DEMANDE SOIT CORRECTEMENT COMPLÉTÉE, DATÉE ET SIGNÉE.
2. N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE À CET ENVOI UNE COPIE RECTO VERSO DE LA CARTE D'IDENTITÉ DE CHACUN DES TITULAIRES, LISIBLE ET EN COURS DE VALIDITÉ AVEC UNE PHOTO DE BONNE QUALITÉ AINSI QU'UNE PREUVE D'ADRESSE.

CARTE D'IDENTITÉ: Pour chacun des titulaires: une copie recto verso de la carte d'identité ou de séjour, lisible et en cours de validité, avec une photo de bonne qualité. Les adresses et signatures figurant sur la demande d'ouverture de compte doivent correspondre aux adresses et signatures sur les pièces d'identité.

PREUVE D'ADRESSE: Si vous disposez d'une carte d'identité électronique délivrée en Belgique, merci de joindre une impression des données de la puce ou une facture d'électricité, gaz ou téléphone à votre nom datant de moins de 3 mois (téléphone: poste fixe uniquement; les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées). Vous pouvez aussi joindre un document fourni par l'administration communale, datant de moins de 3 mois, prouvant votre inscription à la commune, et sur lequel votre domicile est clairement mentionné. À défaut, un avertissement-extrait de rôle de vos impôts.

- Si vous disposez d'une pièce d'identité délivrée à l'étranger, veuillez nous en envoyer une copie ainsi qu'un document officiel sur lequel votre domicile est clairement mentionné.

3. VOUS RECEVREZ ENDÉANS LES 10 JOURS OUVRABLES:
 - DANS UN PREMIER COURRIER: VOS NUMÉROS DE COMPTES ET VOTRE IDENTIFIANT
 - DANS UN DEUXIÈME COURRIER: VOTRE CODE SECRET

6. ATTESTATION ET SIGNATURES

LE(S) (LA) SOUSSIGNÉ(E)(S) CERTIFIE(NT) QUE LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT DANS LA PRÉSENTE DEMANDE SONT SINCÈRES ET EXACTS ET RECONNAÎT(SSENT):

- avoir pris connaissance, avant tout engagement de sa (leur) part, des Conditions Générales et Conditions Tarifaires (ou Tarification) de Fortuneo Belgium applicables en vigueur ainsi que les Informations clés pour l'épargnant, l'ensemble des documents étant disponibles sur le site de Fortuneo Belgium;
- accepter sans réserve les Conditions Générales et Tarification de Fortuneo;
- lors de l'ouverture d'un compte joint auprès de Fortuneo Bank, les titulaires se donnent mandat réciproque pour procéder à toute opération liée à ce compte, sauf stipulation contraire dans les Conditions Générales de Fortuneo Bank.

FAIT À _____

LE ____ - ____ - _____

SIGNATURE DU PREMIER TITULAIRE

(conforme à la pièce d'identité)

FAIT À _____

LE ____ - ____ - _____

SIGNATURE DU DEUXIÈME TITULAIRE

(conforme à la pièce d'identité)

Conformément à la réglementation en matière de protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent document ou ultérieurement, à l'occasion de la relation contractuelle, peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé par Fortuneo Belgium et/ou ses prestataires. Elles peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale par Fortuneo Belgium ou toutes sociétés du groupe auquel elle appartient ou des partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition quant à leur usage à des fins de prospection commerciale, des données vous concernant, en écrivant à Fortuneo Belgium, Legal Office, Boulevard du Souverain 100 - 1170 Bruxelles. Pour en savoir plus, vous pouvez vous reporter aux Conditions Générales Fortuneo Belgium

- » Avez-vous répondu à toutes les questions et joint tous les documents et justificatifs demandés?
Tous les champs de ce document sont obligatoires pour le traitement de votre demande.

DEMANDE DE TRANSFERT DE COMPTE-TITRES

Si vous souhaitez transférer des titres sur votre nouveau compte-titres Fortuneo, il suffit de compléter ce formulaire, le signer et le renvoyer avec votre demande d'ouverture de compte à Fortuneo Bank Boulevard du Souverain 100 – 1170 Bruxelles. Nous nous chargeons de le transmettre à votre teneur de compte actuel.

1. VOS COORDONNÉES

PREMIER TITULAIRE

M. MME

NOM _____ PRÉNOM _____

RUE _____ N° _____ BTE _____

CODE POSTAL _____ LOCALITÉ _____

GSM _____ N° DE TÉL FIXE _____

DATE DE NAISSANCE ____ - ____ - ____ LIEU DE NAISSANCE _____

2. VOTRE TENEUR DE COMPTE ACTUEL

N° DE COMPTE-TITRES _____

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT/AGENCE _____

RUE _____ N° _____ BTE _____

CODE POSTAL _____ LOCALITÉ _____

NOM DU CHARGÉ DE CLIENTÈLE _____

TÉL DE L'ÉTABLISSEMENT _____

3. VOS INSTRUCTIONS DE TRANSFERT

Par la présente, je vous confirme ma décision de transférer du compte mentionné au point 2:

LA TOTALITÉ DES TITRES DÉPOSÉS SUR CE COMPTE

LES TITRES MENTIONNÉS AU POINT 4 DE CE DOCUMENT.

LE COMPTE-TITRES À CRÉDITER PORTE LE N° _____ (à compléter par Fortuneo Bank)

Je vous prie de communiquer à Fortuneo Bank la liste des titres avec le prix initial de chaque ligne ainsi que le relevé des titres à recevoir, en veillant à bien indiquer mon nom sur chaque relevé.

4. VOS INSTRUCTIONS DE TRANSFERT PARTIEL

À compléter uniquement si vous souhaitez un transfert partiel de votre portefeuille.

Veillez transférer du compte-titres mentionné au point 2 les titres listés ci-dessous vers le compte-titres indiqué au point 3:

NOMBRE DE TITRES	DÉNOMINATION COMPLÈTE DU TITRE	CODE ISIN

5. SIGNATURE

FAIT À _____ LE ____ - ____ - ____

SIGNATURE DU PREMIER TITULAIRE (conforme à la pièce d'identité)

VOUS AVEZ UNE QUESTION À PROPOS DE CE FORMULAIRE?

Contactez-nous au numéro **02/225.19.19**
tous les jours ouvrables entre 9h et 18h.

fortuneo.be

Fortuneo Belgium – Boulevard du Souverain 100 - 1170 Bruxelles - N° BCE 0879 257 191

Succursale belge Fortuneo Belgium S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de : ; ; ; 74 euros

Siège social: Tour Ariane - 5, place de la Pyramide - 92088 Paris La Défense - N° RCS Nanterre 384 288 890

Intermédiaire en assurance autorisé à exercer en Belgique (N° ORIAS 07 008 441)

Fortuneo Plus

commercialisé par Keytrade Bank, succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA (France), filiale de Crédit Mutuel Arkéa

Informations clés pour l'épargnant

Fortuneo Plus est un "compte d'épargne réglementé" ou un "dépôt d'épargne réglementé"¹: on ne paie généralement pas de précompte mobilier ou d'autre impôt sur les intérêts reçus (voir point 4). Cette fiche doit vous être fournie lors de l'ouverture du compte. Lisez-la attentivement avant de déposer de l'argent sur ce compte.

1. Conditions

- L'ouverture peut se faire sur demande dans votre agence bancaire ou sur le site internet de la banque
- Compte réservé à un usage internet
- Dépôt minimum : 0 euro dépôt maximum : 1.000.000 euros
- Vous pouvez consulter le solde de votre compte et les opérations effectuées via extraits de compte ou web banking
- Votre compte ne peut pas présenter un solde négatif (vous ne pouvez donc pas être dans le rouge)

2. Rémunération du compte

Intérêt de base: 0,10%

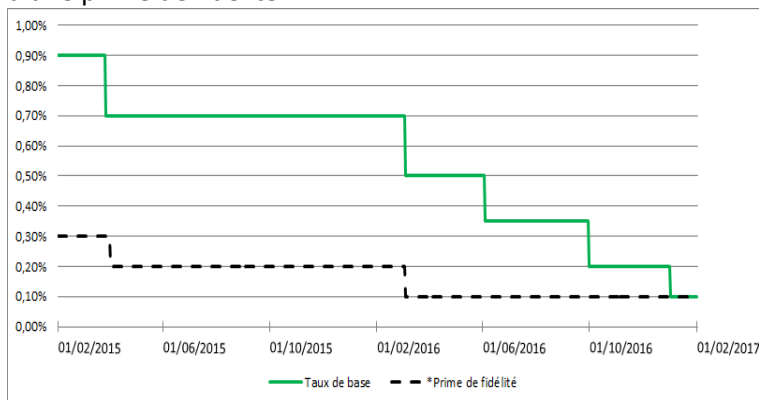
(sur base annuelle)

Prime de fidélité: 0,10%

(sur base annuelle)

L'intérêt de base est acquis à partir du lendemain du versement de l'argent sur le compte et jusqu'au jour du retrait. Le tarif de l'intérêt de base peut être modifié par la banque à tout moment. Les taux d'intérêts de base du passé ne présentent aucune garantie pour les taux futurs.

La rémunération est toujours composée d'un intérêt de base et d'une prime de fidélité.



***La prime de fidélité** n'est acquise que sur les montants qui sont restés de manière ininterrompue sur le compte d'épargne réglementé pendant 12 mois suivant le versement. Cette prime court à partir du lendemain du versement. La prime de fidélité acquise sur les montants de minimum 500 euros qui sont transférés à partir de ce compte d'épargne réglementé et vers un autre compte d'épargne réglementé dont vous êtes également le titulaire dans la même banque reste acquise dans une limite de trois transferts par an.

Le jour suivant celui de l'acquisition de la prime de fidélité débute une nouvelle période d'acquisition de 12 mois. Le tarif de la prime de fidélité peut être modifié par la banque à tout

¹ Qui satisfait aux conditions visées par l'article 2 de l'AR/CIR 92.

moment. Le tarif de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement ou du départ d'une nouvelle période reste inchangé pendant une période de 12 mois.

Si le montant en dépôt est supérieur au dépôt maximum, la rémunération, sur base annuelle, sera de 0,05% pour le taux de base et de 0,10% pour la prime de fidélité.

L'intérêt de base est versé sur votre compte en date valeur du 1er janvier ou lors de la clôture du compte. La prime de fidélité déjà acquise est versée sur votre compte le premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise, à savoir les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre ou lors de la clôture du compte.

Attention: Si vous retirez votre argent avant la fin de la période de 12 mois, vous ne recevrez pas de prime de fidélité sur cet argent. Il est donc important de connaître la date d'acquisition de la prime de fidélité, du moins pour les sommes importantes. Ce retrait n'aura pas d'influence sur l'acquisition de l'intérêt de base.

3. Frais

- ✓ Frais de gestion:
 - ouverture : gratuit
 - fermeture : gratuit
 - décompte annuel : gratuit
- ✓ Assurance éventuelle : pas d'application
- ✓ Coûts d'envoi de courrier et autres coûts:
 - Extraits de compte par la poste: 1,50 euros par extrait et par compte (prélevés le 31/12)
 - Extraits de compte par internet banking: gratuit

4. Fiscalité

Le précompte mobilier n'est pas dû sur la première tranche d'intérêts (à concurrence d'un plafond de 1.880 EUR pour l'année de revenus 2017) perçus par compte, par personne physique résidente en Belgique et par année. Ce montant est doublé pour les comptes ouverts aux noms de conjoints mariés ou cohabitants légaux (soit un plafond de 3.760 EUR pour l'année de revenus 2017).
Le précompte mobilier est de 15% pour tout intérêt qui dépasse le plafond. Il est retenu à la source automatiquement par votre banque. Si vous disposez de plusieurs comptes d'épargne, vous êtes tenu de mentionner dans votre déclaration fiscale les intérêts perçus au-delà du plafond et qui n'ont pas été soumis au précompte mobilier.

5. Autres informations

- ✓ Le compte d'épargne a une durée indéterminée. Dans les limites imposées par la loi, vous pouvez retirer votre argent à tout moment. Les possibilités de transférer l'argent sont limitées par la loi. Ce compte ne peut donc pas être utilisé comme un compte à vue. Demandez conseil à votre banque.
- ✓ Les montants versés par les particuliers et certaines personnes morales tombent sous le mécanisme européen de protection des dépôts à concurrence de 100.000 euros par personne et par banque. Fortuneo Bank est affiliée au système légal obligatoire Français de garantie des dépôts. Vous pouvez obtenir plus d'information sur ce système de protection sur le site internet : www.garantiedesdepots.fr
- ✓ Le règlement complet de la banque en matière de compte d'épargne peut être obtenu ou consulté gratuitement <https://www.fortuneo.be/fr/document-center>
- ✓ Cette fiche peut être modifiée. Une version mise à jour est disponible sur la page <https://www.fortuneo.be/fr/document-center>
- ✓ En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au Quality Officer, Boulevard du Souverain 100 - 1170 Bruxelles. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le Service de Médiation Banques - Crédit - Placement (www.ombudsfin.be).
- ✓ Quel compte et quelle rémunération correspond à vos besoins ? Consultez le site internet d'éducation financière de la FSMA: www.wikifin.be

Fortuneo Plus Fidelity

commercialisé par Keytrade Bank, succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA (France), filiale de Crédit Mutuel Arkéa

Informations clés pour l'épargnant

Fortuneo Plus Fidelity est un "**compte d'épargne réglementé**" ou un "**dépôt d'épargne réglementé**"¹: on ne paie généralement pas de précompte mobilier ou d'autre impôt sur les intérêts reçus (voir point 4). Cette fiche doit vous être fournie lors de l'ouverture du compte. Lisez-la attentivement avant de déposer de l'argent sur ce compte.

1. Conditions

- L'ouverture peut se faire sur demande dans votre agence bancaire ou sur le site internet de la banque
- Compte réservé à un usage internet
- Dépôt minimum : 0 euro dépôt maximum : 1.000.000 euros
- Vous pouvez consulter le solde de votre compte et les opérations effectuées via extraits de compte ou web banking
- Votre compte ne peut pas présenter un solde négatif (vous ne pouvez donc pas être dans le rouge)

2. Rémunération du compte

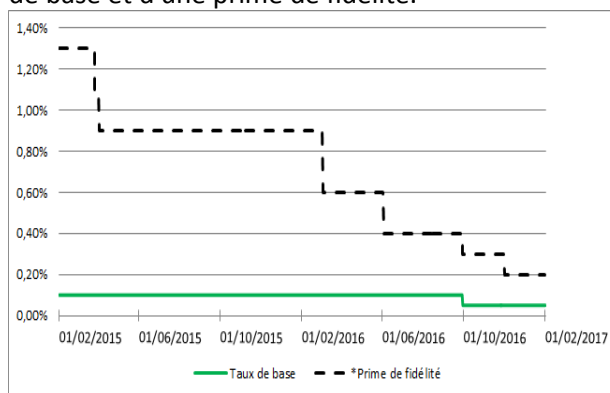
Intérêt de base: 0,05% (sur base annuelle)

Prime de fidélité: 0,20% (sur base annuelle)

L'intérêt de base est acquis à partir du lendemain du versement de l'argent sur le compte et jusqu'au jour du retrait. Le tarif de l'intérêt de base peut être modifié par la banque à tout moment.

Les taux d'intérêts de base du passé ne présentent aucune garantie pour les taux futurs.

La rémunération est toujours composée d'un intérêt de base et d'une prime de fidélité.



La prime de fidélité n'est acquise que sur les montants qui sont restés de manière ininterrompue sur le compte d'épargne réglementé pendant 12 mois suivant le versement. Cette prime court à partir du lendemain du versement. La prime de fidélité acquise sur les montants de minimum 500 euros qui sont transférés à partir de ce compte d'épargne réglementé et vers un autre compte d'épargne réglementé dont vous êtes également le titulaire dans la même banque reste acquise dans une limite de trois transferts par an.

Le jour suivant celui de l'acquisition de la prime de fidélité débute une nouvelle période d'acquisition de 12 mois. Le tarif de la prime de fidélité peut être modifié par la banque à tout moment. Le tarif de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement ou du départ d'une nouvelle période reste inchangé pendant une période de 12 mois.

¹ Qui satisfait aux conditions visées par l'article 2 de l'AR/CIR 92.

Si le montant en dépôt est supérieur au dépôt maximum, la rémunération, sur base annuelle, sera de 0,05% pour le taux de base et de 0,20% pour la prime de fidélité.

L'intérêt de base est versé sur votre compte en date valeur du 1er janvier ou lors de la clôture du compte. La prime de fidélité déjà acquise est versée sur votre compte le premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise, à savoir les 1er janvier, 1er avril, 1^{er} juillet et 1er octobre ou lors de la clôture du compte.

Attention: Si vous retirez votre argent avant la fin de la période de 12 mois, vous ne recevrez pas de prime de fidélité sur cet argent. Il est donc important de connaître la date d'acquisition de la prime de fidélité, du moins pour les sommes importantes. Ce retrait n'aura pas d'influence sur l'acquisition de l'intérêt de base.

3. Frais

- ✓ Frais de gestion:
 - ouverture : gratuit
 - fermeture : gratuit
 - décompte annuel : gratuit
- ✓ Assurance éventuelle : pas d'application
- ✓ Coûts d'envoi de courrier et autres coûts:
 - Extraits de compte par la poste: 1,50 euros par extrait et par compte (prélevés le 31/12)
 - Extraits de compte par internet banking: gratuit

4. Fiscalité

Le précompte mobilier n'est pas dû sur la première tranche d'intérêts (à concurrence d'un plafond de 1.880 EUR pour l'année de revenus 2017) perçus par compte, par personne physique résidente en Belgique et par année. Ce montant est doublé pour les comptes ouverts aux noms de conjoints mariés ou cohabitants légaux (soit un plafond de 3.760 EUR pour l'année de revenus 2017).

Le précompte mobilier est de 15% pour tout intérêt qui dépasse le plafond. Il est retenu à la source automatiquement par votre banque. Si vous disposez de plusieurs comptes d'épargne, vous êtes tenu de mentionner dans votre déclaration fiscale les intérêts perçus au-delà du plafond et qui n'ont pas été soumis au précompte mobilier.

5. Autres informations

✓ Le compte d'épargne a une durée indéterminée. Dans les limites imposées par la loi, vous pouvez retirer votre argent à tout moment. Les possibilités de transférer l'argent sont limitées par la loi. Ce compte ne peut donc pas être utilisé comme un compte à vue. Demandez conseil à votre banque.

✓ Les montants versés par les particuliers et certaines personnes morales tombent sous le mécanisme européen de protection des dépôts à concurrence de 100.000 euros par personne et par banque. Fortuneo Bank est affiliée au système légal obligatoire français de garantie des dépôts. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur ce système de protection sur le site internet : www.garantiedesdepots.fr

✓ Le règlement complet de la banque en matière de compte d'épargne peut être obtenu ou consulté gratuitement <https://www.fortuneo.be/fr/document-center>

✓ Cette fiche peut être modifiée. Une version mise à jour est disponible sur la page <https://www.fortuneo.be/fr/document-center>

✓ En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au Quality Officer, boulevard du Souverain 100, 1170 Bruxelles. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le Service de Médiation Banques - Crédit - Placement (www.ombudsfin.be).

✓ Quel compte et quelle rémunération correspond à vos besoins ? Consultez le site internet d'éducation financière de la FSMA: www.wikifin.be